

École intercommunale de **MUSIQUE**

PROJET D'ÉTABLISSEMENT
2017 - 2022

SOMMAIRE

1	Introduction	3
2	État des lieux	4
2.1	Communauté de Communes Granville Terre et Mer	5
2.2	Historique de l'école de musique	6
2.3	Carte d'identité et structuration	7
2.3.1	<i>L'infrastructure et les locaux</i>	7
2.3.2	<i>L'équipe pédagogique et administrative</i>	8
2.3.3	<i>Le public</i>	9
2.3.4	<i>Le budget</i>	10
2.3.5	<i>Les missions</i>	10
2.3.6	<i>Le parcours pédagogique</i>	11
2.3.7	<i>L'action culturelle</i>	11
2.4	Le fonctionnement pédagogique	12
2.4.1	<i>Les disciplines enseignées</i>	12
2.4.2	<i>Les parcours de formation</i>	13
2.4.3	<i>Les spécificités</i>	16
2.4.4	<i>L'évaluation</i>	17
3	Analyse	18
3.1	<i>Les Forces</i>	19
3.2	<i>Les Faiblesses</i>	20
4	Le projet	21
	Les orientations	21
4.1	<i>Valoriser les élèves de cycle 1</i>	23
4.2	<i>Diversifier l'offre pédagogique</i>	23
4.3	<i>Maintenir et développer l'action culturelle</i>	24
4.4	<i>Diversifier la formation artistique</i>	25
4.5	<i>Développer les relations avec les parents d'élèves</i>	25
4.6	<i>Poursuivre la professionnalisation de l'équipe pédagogique et administrative</i>	26
4.7	<i>Initier l'harmonisation de l'enseignement musical sur le territoire GTM</i>	27
4.8	<i>Labelliser l'EIM en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal</i>	27
5	Les enjeux	28
6	La mise en oeuvre et l'évaluation des actions	29
7	Conclusion	31
	Annexes	

1 INTRODUCTION

L'école intercommunale de musique de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer est un établissement public chargé de l'enseignement musical, avec pour mission de s'ouvrir sur un grand nombre d'enseignements artistiques, la diversité étant une source de richesse et de promotion du territoire.

Constituée d'une équipe d'enseignants qualifiés, la structure est une force de proposition d'apprentissage des divers enseignements artistiques, ainsi que de diffusion sur le territoire local, départemental, voire régional.

Le choix de doter le territoire d'un établissement aux locaux récents, adapté à tous les publics (juin 2010) et d'un niveau d'enseignement de qualité, donne le ton d'une politique culturelle sur le long terme avec la mission d'harmoniser l'enseignement musical sur le territoire Granville Terre et Mer.

Ce projet d'établissement a été souhaité conjointement par la Communauté de Communes Granville Terre et Mer et le Conseil Départemental de la Manche. Véritable outil managérial et de diagnostic, ce document est l'opportunité pour tous les partenaires d'évoquer leurs souhaits afin que ce projet d'établissement soit la clé de voûte des perspectives et du « devenir » de l'école intercommunale de musique Granville Terre et Mer de par ses missions actuelles et futures.

L'année 2016-2017 aura permis aux partenaires de préciser les dossiers, et notamment à l'équipe pédagogique de relever les forces et faiblesses de l'établissement, Certaines priorités ont fait l'objet de tests préparatifs durant la fin de l'année (valorisation des cycles¹ par exemple) et de programmations pour 2017-2018.

Depuis quelques années les élus souhaitent formaliser une demande de labellisation de l'Ecole de Musique auprès du Ministère de la Culture au titre de CRI, Conservatoire à Rayonnement Intercommunal, fort de ses nouveaux locaux, du développement des disciplines individuelles et pratiques collectives et de l'actualisation pédagogique depuis la dernière inspection de 2002. Ce document, s'appuyant sur le Schéma National d'Orientation pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique, Danse et Théâtre du Ministère de la Culture (S.O.P.) et du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques du Conseil Départemental de la Manche, est essentiel et vital pour cette demande de labellisation.

Ce projet (2017-2022) permettra ainsi de s'investir pleinement dans les actions définies pour l'avenir de l'école de musique et l'enseignement artistique sur le territoire Granville Terre et Mer avec :

- + L'équipe pédagogique
- + Les Elèves
- + Les parents
- + Les partenaires
- + Les élus

Les différentes étapes quant à la réflexion, construction, rédaction et validation de ce Projet d'Etablissement ont été les suivantes :

Septembre 2016

| Réunion avec les professeurs et l'administration
| Réunion avec les professeurs

Décembre 2016

| Réunion avec les professeurs et l'administration
| Réunion avec Conseil départemental Manche,
| Président Granville Terre et Mer, DGS, DGA.

Janvier 2017

| Réunion avec l'association des parents d'élèves

Février 2017

| Réunion avec les élus de la commission culture
| Réunion avec les professeurs

Avril 2017

| Réunion avec les professeurs et les partenaires
| Réunion avec le Conseil départemental de la Manche

Mai/Juin 2017

| Rédaction du projet d'établissement

Octobre 2017

| Présentation en commission culture

Décembre 2017

| Présentation et validation en Conseil Communautaire



2

ETAT DES LIEUX

2.1 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER



La Communauté de communes Granville Terre et Mer réunit 31 communes depuis le 1^{er} janvier 2014 pour une superficie de 28700 hectares et 42 kms de littoral protégé. Le territoire est urbain, rural et littoral. La collectivité compte 44276 habitants environ.

Avec 42 kms de littoral, Granville Terre et Mer bénéficie d'une large façade maritime et d'un ancrage historique dans la baie du Mont Saint Michel, notamment avec l'archipel de Chausey. D'autre part, l'arrière-pays préserve un paysage bocager.

La population de Granville Terre et Mer est en croissance de 2,9% en 5 ans, signe de l'attractivité du territoire. Cette croissance démographique se réalise principalement sur la tranche des seniors, induisant un vieillissement de la population de 36% environ.

Le niveau de vie élevé et la forte proportion de seniors alimentent une économie résidentielle dynamique de commerces et de services. Avec 4400 entreprises, Granville Terre et Mer est la 3^{ème} zone d'emploi de la Manche. Elle est portée par une économie résidentielle forte dans le commerce et le bâtiment et une vocation tertiaire affirmée sur le tourisme et la santé. L'industrie repose surtout sur l'agroalimentaire et la chimie-matériaux, sans oublier les filières traditionnelles comme la pêche, l'agriculture et l'équin qui contribuent aussi à l'économie et la renommée du territoire.

La répartition des emplois et actifs est la suivante : employés, ouvriers, professions intermédiaires, artisans-commerçants, cadres et agriculteurs exploitants.

Le tourisme est le moteur de l'économie locale avec une capacité de 28000 lits environ. La pêche est une filière emblématique: Granville est le 1^{er} port coquiller de France. Le nautisme occupe une part prépondérante sur le territoire

en intégrant la 1^{ère} école de voile de France, tradition et sport de haut niveau. Il ne faut oublier le domaine équin, patrimoine historique de champions, et composé d'une quinzaine d'éleveurs de chevaux.

Les activités culturelles sont bien implantées sur Granville Terre et Mer et la culture est une richesse attractive. Les rendez-vous culturels sont nombreux et bien implantés sur le territoire: Carnaval de Granville, fête des Fleurs de La Haye Pesnel, le festival de rue « Sorties de bains », le festival « Jazz en Baie », le festival de musique classique « Via Aeterna », le festival « Les Voiles de Travail ».

Pour accompagner ces grands rendez-vous, le territoire est doté de structures conséquentes :

- + EPIC Archipel
- + Musée d'Art Moderne Richard Anacréon, Musée Dior et Musée du Vieux Granville
- + Médiathèques en réseau (6)
- + Ecole intercommunale de musique de Granville Terre et Mer (533 élèves)
- + Ecole de musique associative de La Haye Pesnel (90 élèves)
- + Enseignement musical de Bréhal (120 élèves)
- + Cours de musique à Cérences (40 élèves) et fanfare
- + Fanfare de La Lucerne d'Outremer
- + Salle de spectacle [Espace du Bocage] à La Haye Pesnel
- + Programmation culturelle de qualité à Bréhal et à La Haye Pesnel

2.2 HISTORIQUE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE



Depuis 1966 est dispensé un enseignement musical, sous le statut d'école de musique municipale, à la Haute Ville de Granville puis rue des Ecoles à Granville. Avec le recrutement de nouveaux professeurs et la création de nouvelles disciplines entre 1980 et 2002 [solfège adultes, trompette, saxophone, accordéon, claviers, cordes, guitare, jazz, percussions notamment], l'école de musique municipale de Granville a attiré de plus en plus d'élèves Granvillais et au-delà. Avec la création de nombreux projets, la Communauté de communes du Pays Granvillais a pris la compétence de l'école de musique en 1999, au regard du nombre important d'inscrits sur le nouveau territoire du Pays Granvillais et des projets organisés sur ces différentes communes. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la nouvelle Communauté de communes Granville Terre et Mer a pris la compétence « enseignement musical » dont fait partie l'EIM Granville Terre et Mer. Cette structure s'emploie à créer des projets sur ce nouveau territoire, en relation avec les autres pôles ou lieux d'enseignement musical que sont La Haye Pesnel, Bréhal et Cérences.

En 2009, la Communauté de communes a décidé de construire une nouvelle école entièrement conçue pour l'enseignement des pratiques artistiques d'une superficie de 1 300 m².

Le développement de l'école de musique et de ses activités est la résultante incontestable de la construction de cet outil depuis juin 2010, permettant un confort et une exigence de travail optimum. La proximité de l'accueil de loisirs de la Ville de Granville a permis un partenariat, tant pour des activités [découverte des instruments] que pour le fonctionnement et le bien-être des familles [notamment le mercredi].

L'Orchestre d'harmonie, association loi 1901, nommée désormais « Harmonie du Cap Lihou » est étroitement liée à l'école de musique, dont beaucoup de ses membres sont des élèves de 2^{ème} et 3^{ème} cycles des classes instrumentales de l'EIM Granville Terre et Mer. Les répétitions de cet ensemble se déroulent d'ailleurs dans les locaux de l'EIM.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'EIM DE SEPTEMBRE 2012 À JUIN 2017

ANNEE SCOLAIRE	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Effectif global	461 [14 OAE*]	451 [15 OAE*+77 handicap]	510 [22 OAE*+77 handicap]	502 [21 OAE*+77 handicap]	533 [23 OAE*+76 handicap]
Enfants	346	365	377	380	397
Adultes	115	86	133	122	136
Classes de Formation musicale	241	240	239	301	310
Classes instrumentales	220	278	299	350	362
Accordéon	8	6	7	6	7
Batterie				13	13
Clarinette	31	33	33	31	32
Claviers	22	23	24	23	26
Flûte traversière	20	21	20	22	27
Guitare classique	30	33	36	39	38
Guitare électrique				12	13
Jazz	24	21	22	34	30
Musithéa					12
Percussions	21	32	30	29	30
Piano	44	35	36	45	43
Saxophone	20	18	21	21	19
Trombone/tuba	17	15	17	17	17
Trompette	11	12	11	13	20
Violon/alto	22	20	25	25	33
Violoncelle	15	16	19	20	20

* OAE = Orchestre à l'école

2.3 CARTE D'IDENTITÉ ET STRUCTURATION

2.3.1 L'infrastructure et les locaux

Inauguré en juin 2010, ce nouvel établissement est de type « longère » afin de se fondre dans le paysage en respectant les normes environnementales. Bâtiment tout en rez-de-chaussée, respectant ainsi l'accessibilité à tous, l'accent a été mis notamment sur le confort acoustique, les conditions de travail du personnel et la possibilité de diffusion en interne.

L'établissement dispose de :

- + **11 salles** pour l'enseignement individuel
- + **3 salles** pour l'enseignement de la Formation musicale, dont une salle disposant d'un matériel adapté aux enfants de 4 à 6 ans
- + **1 salle** de pratiques collectives pour la musique de chambre et les petits ensembles
- + **1 grande salle** pour les orchestres et adaptée pour la diffusion de concerts, avec une jauge de 100 personnes.
- + **3 bureaux** administratifs (secrétariat, direction, reprographie et archivage)
- + **1 salle** de réunion disposant d'un projecteur vidéo et d'un écran.
- + **2 locaux** utilisés pour le ménage
- + **3 locaux** d'entrepôt des instruments et mobilier (dont 2 à l'extérieur au bâtiment principal)
- + **3 locaux** techniques à l'extérieur du bâtiment principal (chauffage, TGBT et traitement d'air).

Ces locaux permettent d'accueillir des formations relatives aux métiers artistiques, organisées par la collectivité (en interne) ou par des organismes extérieurs (Mayenne Culture, CNFPT, Conseil départemental de la Manche) dans des conditions optimum. De par ses qualités acoustiques et le matériel adapté en nombre, la Communauté de communes Granville Terre et Mer permet à l'école de musique d'organiser désormais des résidences d'artistes, des concerts de qualité en musique de chambre, pour le plus grand bonheur des musiciens, comédiens et autres artistes.

L'EIM Granville Terre et Mer dispose d'un parc instrumental permettant aux professeurs de travailler dans des conditions très confortables. Chaque salle est équipée d'un clavier numérique ou de pianos acoustiques. La classe de percussions dispose d'un parc instrumental complet (dont un marimba 5 octaves et 1 jeu de cloches). Le mobilier est spécifique aux musiciens avec notamment des chaises adaptées aux pratiques musicales.

Six salles d'enseignement musical sont dotées d'ordinateurs (Formation musicale, jazz, musiques actuelles) afin de mieux appréhender les nouvelles technologies avec les élèves. Toutes les salles sont « câblées Internet » pour faciliter le travail des enseignants en cours et en amont pour la préparation de leur travail.

Les bureaux administratifs et la salle de réunion sont également pourvus d'ordinateurs (fixes et portables).

L'établissement offre une place privilégiée à l'accueil du public grâce à un parking en extérieur, un vaste hall (bancs, tableaux d'affichage, espace convivial, banque d'accueil), des couloirs spacieux prévus pour le déplacement des instruments volumineux et du public handicap, et une salle où les élèves et les parents peuvent travailler dans l'attente des cours.

Le parc instrumental et le mobilier consacré à l'enseignement et la diffusion musicale, sont aussi adaptés à la spécificité des lieux. Le mobilier des salles (psychés, poubelles), les placards intégrés, les luminaires et les cloisons acoustiques ont été conçus pour éviter toute vibration durant les cours, concerts, diffusions de travail.

2.3.2 L'équipe pédagogique et administrative

L'école intercommunale de musique Granville Terre et Mer est composée de 20 personnes :

+ **1 directeur** chargé de la direction de l'école de musique dont les missions sont les suivantes :

- l'encadrement de l'équipe administrative et pédagogique,
- l'élaboration et proposition du budget d'investissement et de fonctionnement de la structure,
- la mise en place des principaux objectifs pédagogiques quant au respect de la qualité et du niveau des élèves en relation avec les professeurs,
- la réflexion sur l'évolution de l'établissement avec les enseignants, les parents, les élus,
- la création de projets innovants sur le territoire,
- le suivi des évaluations des élèves,
- la participation et la proposition de réflexions auprès de la commission « culture » et des élus,
- la participation aux différentes réunions de direction,
- la participation aux échanges entre services de la Communauté de Communes

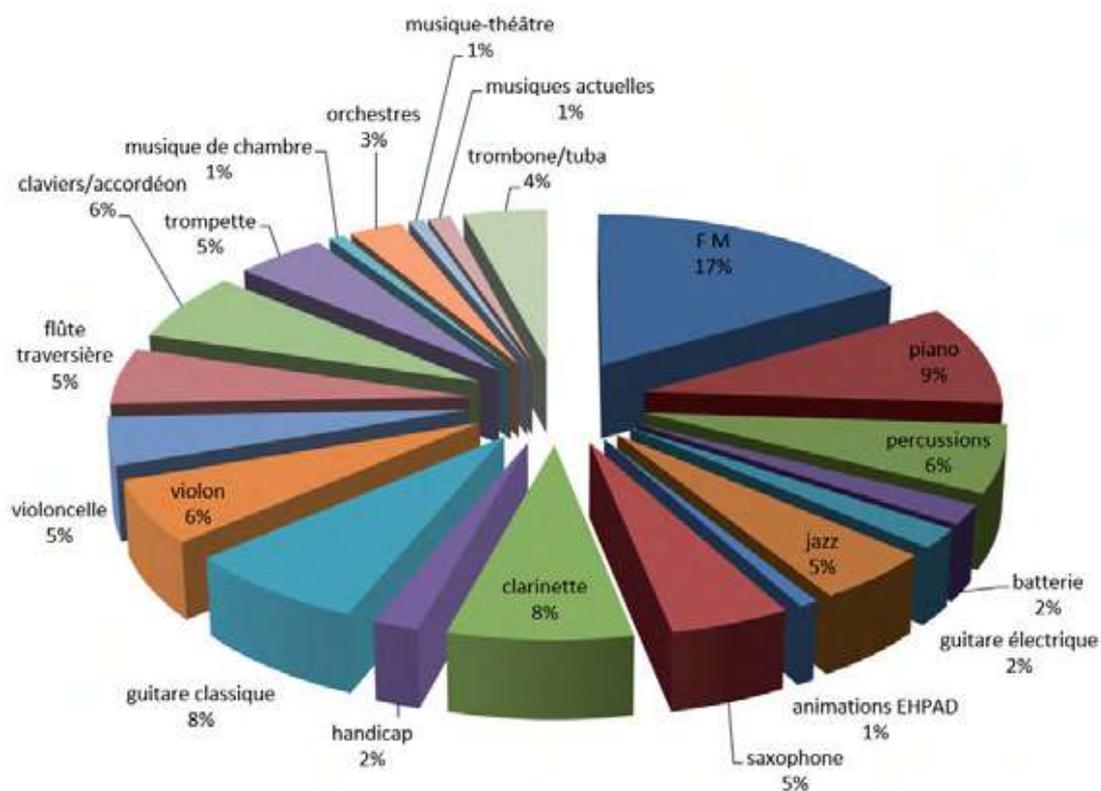
et chargé d'enseignement [4h].

+ **18 enseignants dont 13 professeurs titulaires** [7 à temps complet, 6 à plus de 50%] permettant l'investissement important pour les projets de l'école, 1 professeur en CDI et 1 professeur contractuel [tous les deux à plus de 50%], ainsi que 3 professeurs intervenants. Il faut noter que la majorité des enseignants bénéficient d'une durée hebdomadaire supérieure à un mi-temps dans l'école de musique, et peuvent ainsi s'investir pleinement dans les enseignements individuels et collectifs, dans les pratiques collectives [la majorité des professeurs sont responsables d'orchestres ou d'ensembles pluridisciplinaires] et dans la création et réalisation de projets innovants. La majorité des professeurs détiennent le Diplôme d'Etat [75%], signe de la volonté de la collectivité d'un recrutement de qualité et en respect des directives nationales et départementales.

+ **1 agent administratif** à temps complet [35h].

Autre force de l'école de musique, l'amplitude horaire de l'ouverture du secrétariat, permettant l'accueil du public et des activités sur la journée : 8 h à 12 h et 14 h à 19 h tous les jours, excepté le vendredi matin. L'agent administratif participe activement au fonctionnement quotidien de l'établissement par ses missions multiples et variées, faisant ainsi toute l'attractivité de ce poste : accueil, liens étroits avec la direction, les professeurs, les élèves, les partenaires, préparation et participation aux concerts des élèves, la communication des événements...

2016-2017 HEURES D'ENSEIGNEMENT EN %



2.3.3 Le public

En qualité d'établissement public, l'école de musique doit répondre à la demande tout en structurant son offre à la mesure de ses moyens.

Depuis quelques années, la progression des effectifs est avérée et la demande est forte. De 300 élèves en 2001, les effectifs n'ont cessé d'augmenter pour atteindre 401 élèves en 2007 et 533 élèves au 01.10.2016.

99% des élèves proviennent du territoire Granville Terre et Mer et seulement 1% des élèves sont extérieurs à ce territoire (principalement pour des disciplines non enseignées sur leur territoire). L'EIM accueille 397 enfants dont 23 élèves Orchestre à l'école, 44 en ateliers handicap, et 136 adultes.

Depuis 2011, l'EIM a une forte demande d'inscriptions dans les classes d'éveil musical en relation avec les animations proposées en lien avec les établissements scolaires du territoire, et les animations effectuées dans les structures de petite enfance (Maison de la petite enfance de Granville Terre & Mer). Il est souvent difficile de répondre favorablement à toutes ces demandes, malgré un nombre d'heures d'enseignement conséquent octroyé à ce département.

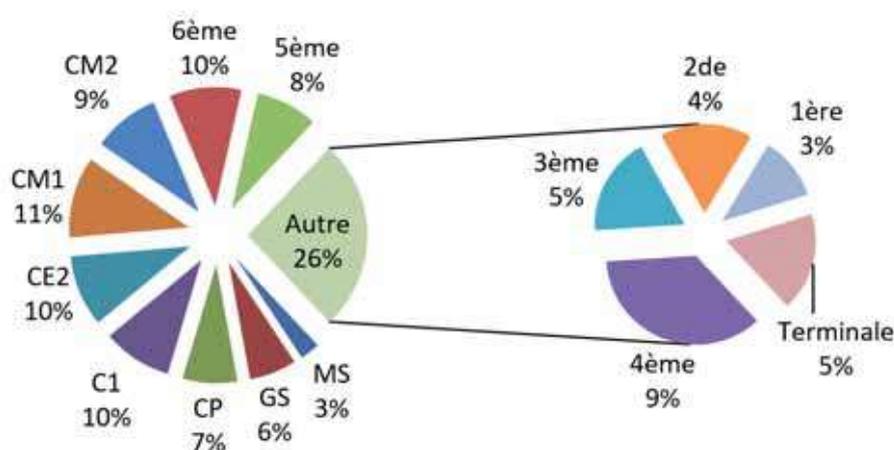
L'accueil du public en situation de handicap (cf paragraphe 2.4.3) est une grande réussite pour l'établissement et pour le territoire. En effet, la création de ce département a permis des liens privilégiés avec toutes les structures de handicap du territoire, des projets avec le salon du handicap de Granville et la diffusion de concerts par l'ensemble des élèves de l'EIM dans ces établissements. Des liens se sont créés également avec les établissements type « EHPAD ».

L'éventail du public d'élèves scolarisés est vaste et correspond au panel relevé sur le territoire.

Il se découpe ainsi :

ELEVES ECOLE DE MUSIQUE GTM	
TOTAL PRIMAIRE	166
MS	8
GS	19
CP	22
CE1	28
CE2	29
CM1	33
CM2	27
TOTAL COLLEGE	97
6 ^{ème}	29
5 ^{ème}	25
4 ^{ème}	29
3 ^{ème}	14
TOTAL LYCEE	36
2 ^{de}	13
1 ^{ère}	9
Terminale	14
TOTAL	299

EFFECTIFS SCOLARISÉS EN 2016-2017 EIM GTM EN %



Les familles fréquentant l'Ecole intercommunale de musique sont majoritairement issues des classes sociales aisées (correspondant à la tranche 4). Les enfants et adultes inscrits dans l'établissement sont implantés sur le territoire Granville Terre & Mer.

Depuis le travail et la refonte des nouvelles tranches tarifaires il y a quelques années, les effectifs des familles situées en tranche 1 sont en augmentation.

2.3.4 Le budget

Le budget total de l'EIM est de 754 773 € pour 2016. Les dépenses d'investissement comprennent principalement l'achat d'instruments pour le renouvellement du parc instrumental et informatique. En 2017, des protections auditives ont été achetées pour les professeurs dans une démarche de prévention.

L'École intercommunale de musique est soutenue par le Conseil départemental de la Manche tant pour son fonctionnement que pour la création de projets internes ou en réseau via « les appels à projets ».



2.3.5 Les missions

L'EIM Granville Terre et Mer se réfère au Schéma d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique (S.O.P.) quant aux principaux objectifs, notamment les axes suivants :

- + adopter un enseignement par cursus des études à l'aide des cycles d'apprentissage,
- + donner une part importante aux pratiques collectives,
- + globaliser la formation pour plus de cohérence et éviter la segmentation des enseignements (formation musicale, formation instrumentale et pratiques collectives),
- + donner une place importante à la culture musicale,
- + favoriser la création,
- + établir des liens avec les établissements scolaires (projets, orchestre à l'école),
- + établir des liens avec les établissements d'enseignement artistiques du territoire à l'aide de projets communs,

- + Etablir des liens avec les pratiques amateurs (projets avec associations musicales et harmonies du territoire, ouvrir les pratiques collectives aux amateurs du territoire).

Les élus de Granville Terre et Mer souhaite mettre l'accent sur quelques points précis :

- + donner une formation de qualité en vue d'une autonomie de l'élève,
- + participer à la vie culturelle du territoire par le biais de projets internes, de territoire et de réseau,
- + démocratiser l'enseignement artistique,
- + travailler en réseau avec les structures d'enseignement musical du territoire Granville Terre et Mer,
- + assurer l'accès du plus grand nombre par la mise en place d'une politique tarifaire adaptée (quotient familial),
- + créer des projets artistiques avec les structures culturelles du territoire (Archipel, médiathèques, écoles de théâtre et de cirque, etc).

2.3.6 Le parcours pédagogique

La formation des élèves se déroule en cursus autour de trois axes majeurs :

- + la formation musicale en relation avec la formation instrumentale,
- + la formation instrumentale,
- + les pratiques collectives et les ateliers.

Toutefois, certains élèves peuvent bénéficier d'un cursus personnalisé et plus souple, afin d'évoluer à leur rythme (parcours individualisé en formation musicale pour un an maximum, parcours plus long en formation instrumentale).

Les élèves peuvent suivre uniquement des ateliers spécifiques (musiques actuelles, jazz) ou les classes d'orchestres (vent et cordes).

Les élèves inscrits dans le département « handicap » dépendent tous de structures (FAM, CPFA, IME et MAS) et les objectifs sont définis par une convention entre les parties.

2.3.7 L'action culturelle

Dans le prolongement de l'enseignement artistique dispensé à l'école de musique Granville Terre et Mer, il est important de valoriser le travail de l'élève et du professeur par le biais de prestations et de productions artistiques.

Depuis plusieurs années, l'EIM présente un calendrier composé d'environ 40 actions culturelles qui se découpent ainsi : concerts d'élèves intra et hors EIM, auditions de classes (FM et instrument), rencontres d'artistes invités ou en relation avec l'Archipel de Granville, projets de création avec les structures culturelles du territoire, résidences d'artiste à l'EIM avec des actions sur le territoire (cf saisons culturelles 2015-2016 et 2016-2017 en annexe).

L'école de musique défend avec force ses actions avec de nombreux partenaires institutionnels, locaux, départementaux, régionaux et associatifs dont voici les principaux :

- + Conseil départemental de la Manche (soutien financier),
- + Communes de Granville Terre et Mer (logistique et prêt de salles pour les concerts),
- + Education Nationale (orchestre à l'école depuis neuf ans dans les établissements du 1^{er} degré et concerts au collège et lycée de Granville),
- + Archipel de Granville (concerts, rencontres d'artistes, 1^{ères} parties de spectacle),
- + festival Jazz sous les Pommiers (actions de travail avec artistes en résidence et concerts durant le festival),
- + festival Jazz en Baie (actions pédagogiques, stage durant deux années à l'EIM avec musiciens internationaux),
- + structures Handicap : MAS/CPFA/IME/FAM (ateliers Bao Pao et percussions),

- + EHPAD « Le Vallon » à Saint-Pair-sur-Mer et EHPAD « Les jardins d'Henriette » à Jullouville,
- + Maison de la petite enfance intercommunale (animations musicales à la crèche familiale),
- + accueil de loisirs de Granville (découverte et concerts),
- + maison de retraite ORPEA de Granville (concerts),
- + médiathèques de Granville Terre et Mer (animations, découvertes instruments, conférences),
- + Musées de Granville : Musée d'Art Moderne Richard Anacréon, Musée Dior (concerts dans le cadre d'exposition, projet Dior),
- + école de musique associative de La Haye Pesnel et les enseignants musique de Bréhal.

Les activités de l'EIM Granville Terre et Mer sont très riches : orchestres, musique de chambre, ensembles de classes, projets et concerts, mais il est important de noter que les locaux sont utilisés pour l'accueil de répétitions d'ensembles amateurs : répétitions hebdomadaires de l'Harmonie du Cap Lihou, répétitions ponctuelles de chorales, etc. Il est envisagé, suite à des projets communs que certaines pratiques collectives des pôles d'enseignement musical du territoire (La Haye Pesnel, Bréhal) puissent venir répéter une à deux fois dans l'année pour bénéficier de locaux adaptés à la pratique musicale.

2.4 LE FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE



2.4.1 Les disciplines enseignées

Conformément au S.O.P. de l'enseignement initial de la musique du Ministère de la Culture, l'établissement tente de répondre le mieux possible aux critères de pluridisciplinarité et de diversité dans l'offre au public, qui se veut éclectique. Les disciplines sont organisées en département qui sont au nombre de sept : claviers, cordes, formation musicale et culture musicale, jazz et musiques actuelles, vents, pratiques collectives et handicap.

Au 1^{er} octobre 2016, l'offre est la suivante :

Eveil musical (moyenne section à CP), formation musicale cycle 1 et 2.

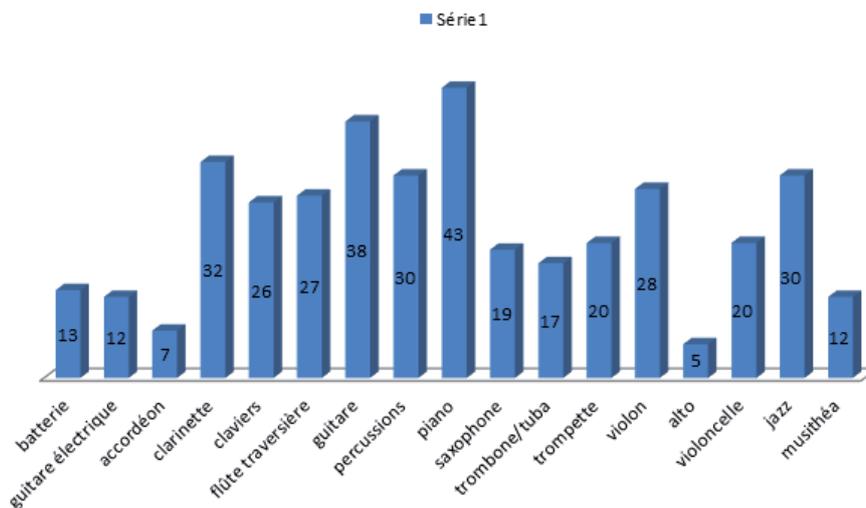
Instruments : accordéon [7], clarinette [32], claviers [26], flûte traversière [27], guitare classique [38], percussions [30], piano [43], saxophone [19], trombone/tuba [17], trompette [20], violon/alto [33], violoncelle [20], jazz [18], batterie [13], guitare électrique [13], ateliers handicap avec Bao Pao [76], atelier vocal [10], Musithéa/classe de musique/théâtre [12], classe de préparation musique au baccalauréat.

Pratiques collectives : orchestre cordes cycle 1, orchestre cordes cycle 2, orchestre harmonie cycle 1, orchestre harmonie cycle 2, orchestre harmonie adultes, musique de chambre.

Ateliers : musiques actuelles [3 ateliers], jazz [4 ateliers], atelier vocal, atelier Bao Pao [handicap].

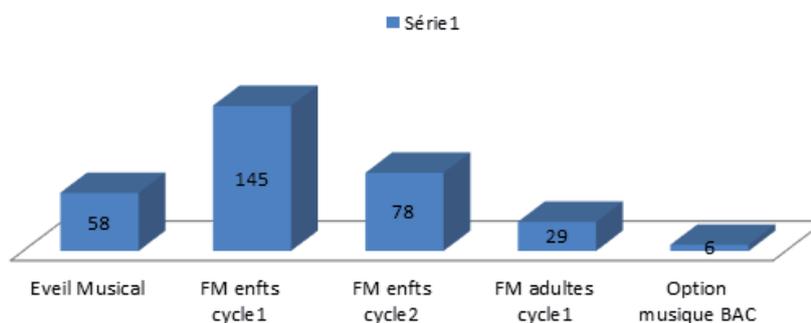
FORMATION INSTRUMENTALE 2016-2017

Effectifs en nombre d'élèves



FORMATION MUSICALE 2016-2017

Effectifs en nombre d'élèves



2.4.2 Les parcours de formation

Lors de leur inscription, les élèves suivent leurs études « en cursus », à savoir la formation musicale, la formation instrumentale et une pratique collective au minimum.

Certains élèves peuvent bénéficier d'un parcours personnalisé en formation musicale (un an maximum) en raison de difficultés et après concertation des enseignants et de la direction.

Les élèves peuvent aussi s'inscrire uniquement en pratique collective (orchestre ou atelier) dans le cadre des pratiques amateurs.

Les élèves sont tenus également de participer aux projets initiés par l'équipe pédagogique et la direction (rencontres d'artistes, résidences, création). A la demande de leurs enseignants, dans le cadre de leurs études et cursus, ces

projets sont des sources de motivation, d'évolution. En participant à la vie et l'animation du territoire, l'élève doit trouver les outils nécessaires à la diffusion de son travail par sa créativité et à une future autonomie artistique.

L'EIM Granville Terre et Mer accueille 533 élèves au 1^{er} octobre 2016. Dès quatre ans, ils peuvent intégrer l'établissement dans le cycle « Eveil musical », cycle de trois ans d'initiation musicale.

Département *Eveil musical*

Ce secteur d'activités est primordial pour notre établissement, car il est la base, le fondement de l'établissement. Il est le départ d'un long parcours, d'où la nécessité de prendre un soin particulier à l'enseignement dispensé pour la suite des études de l'enfant.

Au sein de ces classes, les enfants sont accueillis à partir de la moyenne section de maternelle, et leur cursus se déroule jusqu'en CE1, entrée en début de 1^{er} cycle de formation musicale, et le début de la pratique instrumentale.

Les classes sont au maximum de 10 élèves afin d'apporter un soutien individuel le cas échéant.

Le programme est axé sur l'éveil musical de l'enfant, en respectant l'esprit ludique en rapport avec le jeune âge. Les disciplines abordées sont :

- + la voix (chansons),
- + les petites percussions,
- + les premières notions rythmiques,
- + les notions de lecture de notes,
- + la découverte des instruments,
- + l'éveil corporel.

La durée des cours doit être adaptée à l'âge de l'enfant et à la difficulté de concentration de celui-ci. Elle n'excède pas 30 mn en moyenne section de maternelle, et 45 mn pour les enfants de grande section de maternelle et CP.



Département **Formation musicale**

La formation musicale est une discipline primordiale dans le cursus de l'élève, et très sensible vis-à-vis du public fréquentant l'établissement, car encore perçue par certains comme une discipline fastidieuse. Mais l'évolution de l'enseignement et le changement du fonctionnement apportés à ce secteur d'activités ont permis un meilleur regard.

L'enseignement de la formation musicale doit s'effectuer en lien avec la formation instrumentale, en théorie comme en pratique. La relation étroite entre ces deux secteurs d'activité doit être perçue non seulement par les élèves, mais aussi par les parents et les enseignants. La réussite et la motivation de ce cursus dépendent de ces critères.

Les études se déroulent sur deux cycles articulés comme suit : début, milieu et fin de cycle. Les différents apprentissages s'organisent en modules. Afin de respecter le rythme de l'enfant, celui-ci peut valider les modules lorsque le professeur le juge apte. La durée des cours varie entre 60 et 75 mn en cycle 1, et 1 h 30 en cycle 2.

La formation musicale pour les adultes est également importante compte tenu du nombre conséquent de ce public. Il est vital que ces élèves reçoivent un enseignement de qualité et obtiennent ainsi un niveau leur permettant une autonomie et une progression dans leurs études musicales et instrumentales. Les études se déroulent en adéquation avec l'instrument. L'objectif principal est que l'adulte obtienne les bases nécessaires à l'apprentissage de son instrument pour ne pas rencontrer de difficultés majeures et obtenir des notions dans tous les domaines.



Département **Formation instrumentale**

L'apprentissage d'un instrument est souvent le but essentiellement recherché par les élèves lors de leur inscription. Les études se déroulent sur trois cycles dont la durée est variable. Il est indispensable, lors du travail au sein du département « petite enfance », de sensibiliser l'enfant à tous les instruments enseignés avec tous les outils de communication dont dispose l'établissement (animations, concerts, parcours découverte, etc). Un parcours-découverte se déroule à la fin de l'année de CP (en lien avec tous les professeurs et les parents) afin que l'enfant puisse appréhender concrètement les instruments, et les écouter dans toutes les configurations (solo, duo et pratiques collectives).

La durée des cours se définit comme suit :

- + 30 mn en cycle 1 et 1ère année de cycle 2,
- + 45 mn à partir de la 2ème année de cycle 2,
- + 60 mn à partir du cycle 3,
- + 30 mn en cycles 1 et 2 pour adultes,
- + 45 mn en cycle 3 pour adultes.

Département **Musiques actuelles et jazz**

Ce département est destiné à renforcer les pratiques collectives autour d'axes souvent mis à l'écart des structures d'enseignement artistique, car l'enseignement est plus délicat pour diverses raisons :

- + le public peut ne pas être coutumier des écoles de musique,
- + le répertoire est relativement récent dans sa majorité, et demande une connaissance actuelle de celui-ci,
- + le brassage entre les instruments, le public et le répertoire est souvent complexe, nécessitant pour ce poste, un enseignant ayant une pédagogie aguerrie, de grandes relations humaines, ainsi qu'une réelle expérience dans de nombreux domaines.

Il est important de notifier l'écléctisme du public fréquentant ce département, en évitant la mise à l'écart de celui-ci, considérant notamment l'aspect spécifique des conditions d'entrée dans la classe (pratique instrumentale autodidacte possible, etc).

Ces points de règlement sont essentiels afin de démontrer que tout élève peut prétendre à un enseignement dans notre établissement, sous réserve qu'il accepte de fournir un travail personnel et en groupe. Cette condition lui

permettra de réaliser des progrès réels et de susciter chez ce public l'envie d'intégrer des classes de formation musicale ou instrumentale afin de parfaire leur travail effectué en ateliers de musiques actuelles ou jazz.

La création de projets et la diffusion sont deux missions essentielles de ce département.

Chaque élève de la classe de jazz apprend les bases de l'harmonie et les rudiments de l'improvisation. La structuration de la classe se déroule par cycle.

Département **Pratiques collectives**

Les pratiques collectives sont un maillon important de notre structure et font partie du cursus. Tout élève (enfant ou adulte) doit y participer. Les orchestres d'harmonie de 1^{er} cycle et de 2^e cycle existent pour les élèves des classes instrumentales à vent et à percussions. L'orchestre à cordes est créé pour les élèves des classes de cordes. L'orchestre « Adulte » offre l'occasion aux adultes fréquentant l'école de musique de se retrouver pour découvrir les difficultés et les joies de la musique d'ensemble. Ces grands ensembles permettent aux musiciens de se familiariser aux différentes sonorités existantes et d'aborder un programme différent des ensembles propre à leur classe (ensemble de flûtes, saxophones, cuivres, etc...). Quant aux classes de piano et guitare, les pratiques collectives sont organisées différemment.

La classe de musique de chambre permet à l'élève de pratiquer son instrument en petite formation, avec la maîtrise instrumentale requise et l'aspect « soliste » à la différence des orchestres où plusieurs amateurs forment un pupitre complet.



2.4.3 Les spécificités

Département **Handicap**

Véritable force de l'EIM Granville Terre et Mer, ce département handicap est la volonté essentielle de la collectivité et de la direction d'ouvrir l'établissement au plus grand nombre en qualité de structure publique. Ce département est un élément important de l'EIM, autant sur le plan de l'intégration des élèves qui le constituent que sur le plan social pour permettre à ces personnes [enfants et adultes] de pratiquer un instrument, de diffuser leur travail lors de concerts ou projets [concert lors du salon du handicap à Granville, 1ère partie du spectacle de Guillaume BATS].

Les ateliers à destination du public en situation handicap ont été créés dès 2011 avec l'achat du Bao Pao, instrument « MAO ». Des conventions avec des structures d'accueil handicap ont été signées avec des objectifs précis pour le travail à l'EIM : CPFA, FAM, IME et MAS. D'autre part, plusieurs élèves en situation de handicap sont intégrés dans les classes instrumentales et de formation musicale.



Classe **Musithéa**

Depuis 3 ans se déroule ponctuellement, et en lien étroit avec l'Archipel de Granville, un atelier Musique-Théâtre appelé AMAD [Atelier Musique Art Dramatique] où quelques élèves de l'EIM et quelques élèves [enfants et adultes] des ateliers de théâtre de l'Archipel se retrouvent pour travailler, encadrés par un professeur de Théâtre et un professeur de Musique. Les objectifs de cet atelier sont multiples :

- + Découvrir les 2 disciplines et leurs liens
- + Pratiquer une autre discipline
- + Changer les rôles : musiciens devenant comédiens et comédiens devenant musiciens
- + Appréhender la scène et travailler le corporel, le gestuel, le public
- + Improviser et créer
- + Produire un spectacle
- + Trouver d'autres outils et ressources pour les enseignants

Dans le cadre de la diversification des domaines artistiques au sein de la structure EIM, une classe Musique-Théâtre a été créée pour l'année 2016-2017, à titre expérimental, considérant que les objectifs de l'atelier AMAD avaient

été atteints. Cette classe est toujours encadrée par un professeur comédien et un professeur de musique. Les élèves se retrouvent chaque semaine pour travailler sur les mêmes objectifs et se préparer à une diffusion de leur travail, sous forme de spectacle, à l'Archipel de Granville dans des conditions « professionnelles » [lumière, son, etc.]. Il est à noter que les élèves ont travaillé plusieurs fois sur la scène de l'Archipel dans le cadre de la convention entre les deux parties.

2.4.4 L'évaluation

Dans le cadre du parcours pédagogique de l'élève en cycles, l'évaluation se déroule à la fin de chaque cycle sous forme « d'examen ».

Les évaluations de formation musicale de cycle 1 se déroulent lors du cours « fin de cycle » avec des épreuves classiques par modules.

Les évaluations de formation musicale de cycle 2 se déroulent lors du cours « fin de cycle » en deux temps :

- + Une présentation du travail oral (chant, arrangement, etc.) sous la forme d'un concert en public avec l'instrument, en présence d'un jury.
- + Des épreuves techniques (théorie, lecture notes, etc.) avec l'instrument en présence d'un jury. Les élèves présentent également un dossier de leur travail de cycle sous la forme qu'il souhaite pour valoriser au mieux ce travail.

Les évaluations instrumentales se déroulent en milieu de cycle (un ou deux morceaux au choix) afin de préparer l'élève, et en fin de cycle (un morceau imposé, un morceau au choix, un morceau en autonomie). Il est souhaitable que les élèves jouent dans toutes les situations possibles (solo, duo, avec piano, en ensemble) et dans des styles éclectiques.





3

ANALYSE

Suite aux échanges nombreux et riches entre les équipes pédagogiques et administratives, les parents, les partenaires et les élus, les aspects positifs et les dossiers faisant l'objet de réflexion et d'amélioration sont les suivants :

3.1 LES FORCES



- + Les locaux sont récents, appropriés aux pratiques artistiques, conçus pour un confort optimum du personnel et du public, adaptés pour l'accueil de tous (public en situation de handicap) et permettent l'accueil de projets divers.
- + L'EIM est implantée sur un vaste territoire, offrant ainsi l'opportunité d'intervenir en différents lieux pour sa promotion et la découverte de la musique. Cela permet également de créer des projets pédagogiques et de diffusion en réseau avec les autres pôles d'enseignement musical.
- + L'amplitude horaire du secrétariat, offrant un accueil optimum aux différents publics, tant interne qu'externe.
- + La majorité de l'équipe pédagogique, titulaire du D.E., bénéficie d'une durée de cours hebdomadaire supérieure à un mi-temps. Cette disposition permet un investissement plus important des professeurs pour la création de projets innovants.
- + L'interaction avec les différents services de la Communauté de communes est appréciée de tous, en particulier avec le service des ressources humaines.
- + La diversité des disciplines enseignées, tant l'enseignement individuel (instrumental et personnalisé) que des pratiques collectives.
- + La diversité des méthodes pédagogiques et des esthétiques.
- + La diversité du public accueilli en référence au service public (enfants, adolescents, adultes, handicap).
- + La liberté d'actions pédagogiques laissées aux enseignants.
- + L'organisation de projets pédagogiques innovants et créatifs sur le territoire de Granville Terre et Mer et au-delà, permettant un rayonnement important de l'établissement.
- + L'investissement de l'équipe pédagogique apprécié de tous les partenaires.
- + Le nombre important de partenaires divers et éclectiques : territorial, institutionnel, associatif, social, handicap et culturel.
- + La qualité de l'enseignement prodigué, finalisé par la réussite des élèves aux concours d'entrées dans les conservatoires départementaux et régionaux, et réussite des élèves aux concours musicaux.
- + Mise en place d'un arrêt de bus depuis septembre 2017.

3.2 LES FAIBLESSES



- L'école est implantée hors agglomération avec l'obligation d'utiliser un véhicule.
- La sécurité autour de l'école de musique : carrefour dangereux, accessibilité [absence de pistes cyclables, pas d'éclairage de la route].
- Certaines disciplines instrumentales manquent désormais dans certaines pratiques collectives et pour la création de projets : hautbois, cor, alto, contrebasse à cordes, pianiste accompagnateur. Le recrutement échelonné à l'horizon 2020 est à envisager en pensant aussi à la valorisation des compétences de certains professeurs en interne.
- Le statut précaire de certains enseignants ne bénéficiant pas encore du statut d'AEA mais d'intervenant [batterie et guitare électrique]. Ces classes ayant prouvé leur légitimité au sein de l'EIM, il est important que ces professeurs obtiennent un statut territorial (2018-2019) pour leur assurer une évolution de carrière.
- L'arrêt des élèves en cycle 2. La réflexion collective des professeurs aboutit à un travail sur les années à venir concernant les points suivants : implication des parents, réflexion pédagogique, méthodes d'enseignement, adaptabilité des cursus, méthodes d'évaluation.
- Le manque de valorisation des cycles 1. La réflexion pédagogique des prochaines années va devoir prendre en compte la qualité et les niveaux des 1^{ers} cycles [formation musicale et instrument], l'accroissement des prestations et projets de ces cycles 1, ainsi qu'un travail sur la motivation de ces élèves.
- L'évaluation de l'élève, encore trop scolaire, n'est pas adaptée à l'évolution des établissements artistiques. L'équipe pédagogique va devoir travailler pour trouver les outils adaptés à cette évolution, nécessité absolue pour la motivation de l'ensemble des élèves [enfants, adolescents et adultes]. Dans un premier temps, l'outil est peut-être une formation en interne avec un intervenant extérieur.
- Le manque de concertation sur le répertoire des pratiques collectives. L'équipe pédagogique doit coordonner davantage ses réflexions autour des programmes d'orchestres, en lien avec les responsables de chaque formation.
- La communication externe n'est pas suffisamment valorisée [travail des élèves, des professeurs, meilleure connaissance de l'EIM] malgré les nombreuses actions mises en place.
- Le manque d'implication des parents dans les projets. Depuis la création de l'Association des Parents d'élèves de l'Ecole Intercommunale de Musique en 2017, il existe beaucoup plus d'actions en relation avec les projets de l'établissement. Il faut poursuivre dans ce sens.
- La réflexion sur le transport du matériel musical est une nécessité pour offrir une plus grande perspective dans les projets de diffusion à l'extérieur de l'école de musique. Cela devra porter notamment sur le transport des instruments « lourds » comme les pianos et instruments de percussions qu'il est difficile, voire impossible, de transporter actuellement pour des concerts sur le territoire Granville Terre & Mer.

A woman with dark hair, seen from behind, is seated at a black grand piano. She is wearing a vibrant red, strapless dress with a lace-up back. Her hands are positioned on the piano keys. The entire image is overlaid with a semi-transparent red filter. A large, white, hand-drawn number '4' is centered over the piano keyboard.

4

LE PROJET

LES ORIENTATIONS

Ce projet d'établissement est la feuille de route pour les années à venir avec l'ensemble des moyens et ressources humaines pour une évolution adaptée au nouveau territoire et aux nouvelles demandes du public.

Les attentes du public que constituent les élèves, les parents, les partenaires, les élus, ont beaucoup évolué de même que le paysage général du monde musical. Il est donc indispensable que l'école de musique appréhende ce nouveau contexte pour y répondre.

Les écoles de musique sont encore trop souvent perçues comme des établissements dédiés à un public « élitiste » ainsi que l'enseignement dispensé et le fonctionnement même de ces « écoles ». Il est important de prouver que cet enseignement s'est transformé, que les méthodes pédagogiques sont adaptées à tous et peuvent être personnalisées. Les enseignements artistiques sont désormais à la portée de toutes et tous.

Parallèlement, il est important de proposer et offrir une large palette de nouveaux styles artistiques afin de capter un nouveau public, source de richesse culturelle au sein de l'établissement. La mixité des différentes esthétiques est essentielle pour le rayonnement de la structure en vue d'un éclectisme artistique, sociétal et culturel.

La vie de l'enfant a profondément changé depuis quelques années, notamment avec les rythmes scolaires. Les activités extrascolaires de l'enfant ont également évolué par leur nombre et leur diversité. Les établissements d'enseignement artistique doivent tenir compte de cette multiplicité d'offres proposée aux enfants. Des nouveaux fonctionnements pédagogiques sont à inventer en rapport avec ces nouvelles données.

Le découpage territorial a lui aussi connu des mutations avec les fusions de communes, de communautés de communes, agrandissement des communautés de communes. Il faut donc s'adapter à ces nouveaux territoires sur lesquels existaient déjà des structures d'enseignement musical (associations, privées), pour réfléchir aux outils et moyens nécessaires pour construire un travail en réseau. Chaque structure bénéficie d'atouts et de ressources pouvant faire progresser le territoire en matière artistique et culturelle [musique, théâtre, arts du cirque, etc.].



4.1 VALORISER LES ÉLÈVES DE CYCLE 1

On constate depuis plusieurs années que l'EIM compte une majorité d'élèves en cycle 1 et que les effectifs de cycle 2 diminuent. Cela s'explique notamment par le manque de travail individuel dû à la multiplication des activités de chaque enfant.

Il est donc urgent de valoriser le travail des élèves de cycle 1 dès le début à l'aide des outils mis à la disposition de chacun. Depuis 2016-2017, les professeurs mettent en place des projets en incluant plus d'élèves de ce niveau afin de les motiver et de les mettre en confiance. Les parents doivent contribuer, par leur implication, à soutenir leur(s) enfant(s).

L'équipe pédagogique s'engage, dès 2017-2018, à entamer des réflexions autour de ce thème. L'objectif est de trouver ainsi les moyens et outils (concerts, projets de création, rencontres d'artistes, etc) nécessaires aux élèves de cycle 1 pour faciliter leur autonomie en cycle 2.

Des projets sont d'ores et déjà programmés :

- + Projet autour de la musique et de l'art du cirque avec les classes de Flûte et Percussions en partenariat avec l'école de cirque de Saint Pair sur Mer au cours de l'année 2017-2018.
- + Projet autour de la création artistique avec l'orchestre d'harmonie de cycle 1, en partenariat avec l'orchestre de cycle 1 de l'école intercommunale de musique Coutances et Bocage avec le trio ANA KAP [travail avec les élèves sur une année scolaire et diffusion du travail lors du spectacle du trio] au cours de l'année 2017-2018.

4.2 DIVERSIFIER L'OFFRE PÉDAGOGIQUE

L'école intercommunale de musique Granville Terre et Mer offre un large choix de disciplines instrumentales et de pratiques collectives. Cependant, certains départements sont incomplets et posent de plus en plus de difficultés quant à la création de projets et la volonté de l'équipe pédagogique de faire évoluer les pratiques collectives :

- + Création d'une classe de cor et hautbois (2020-2021) pour la musique de chambre et l'orchestre symphonique,
- + Création d'une classe de contrebasse à cordes et alto (2021-2022) pour orchestre symphonique et jazz.

Les élèves de l'EIM travaillent de nombreuses œuvres avec accompagnement de piano durant leur cursus mais ne peuvent, la plupart du temps, finaliser ce travail avec le piano car il n'existe pas d'heures d'accompagnement de piano. Considérant le niveau et la qualité du travail des élèves des classes instrumentales depuis quelques années, il devient capital de recruter un professeur chargé de l'accompagnement piano à l'EIM. Ce pianiste serait en charge des accompagnements lors des évaluations de fin

de cycle, des concerts et projets de diffusion, des séances de travail en lien avec les professeurs d'instruments durant l'année scolaire.

Evoqué dans un précédent chapitre, le développement de nouvelles disciplines est important. Afin de répondre à cette demande, il a été créé en septembre 2015 une classe de batterie (3h/hebdomadaire) et une classe de guitare électrique et basse (3h/hebdomadaire). Devant le succès de ces classes, et depuis la rentrée 2016-2017, la durée hebdomadaire de ces deux classes est désormais de 5h par semaine. La réflexion sur la durée hebdomadaire de ces disciplines est importante car la demande est en hausse. D'autre part, compte-tenu des nombreux projets développés par l'établissement (musiques actuelles, jazz, orchestres), il est nécessaire de former des élèves pour poursuivre ces activités.

La réflexion sur les statuts de ces enseignants (batterie et guitare électrique), commencée depuis 2016, est un enjeu important pour la stabilité de la structure qui accordera un statut d'assistant territorial d'enseignement artistique [rentrée 2018].

4.3

MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'ACTION CULTURELLE



Les actions culturelles de l'école de musique sont importantes chaque année. Unanimement, l'équipe pédagogique a décidé de revoir à la baisse le nombre de prestations [élèves occupés par d'autres activités] afin de diffuser des concerts de meilleure qualité d'une part, et diversifier les projets d'autre part, notamment en privilégiant le travail avec des artistes extérieurs, les projets de réseau, etc.

L'EIM construira des projets avec ses partenaires et s'attachera à en chercher de nouveaux dans le but d'étoffer les styles musicaux, de renforcer le maillage culturel sur le territoire et d'élargir le champ artistique quant aux disciplines.

La création de la classe MUSITHEA en septembre 2016 est une expérience dont le bilan a été dressé fin juin 2017. Il serait important de poursuivre cette expérience les années suivantes, sinon entamer une réflexion entre les différents partenaires pour améliorer la cohabitation entre ces deux pratiques artistiques [moyens financiers entre autres].

Après la création de trois orchestres à l'école durant six ans [spécificité cordes] et la fin de l'orchestre à l'école de Donville les Bains entre 2014 et 2017 [trompette, trombone, saxophone], le partenariat entre l'Education Nationale et l'EIM se poursuit avec la création d'une classe d'orchestre à l'école pour trois ans à compter de septembre 2017 [trompette, trombone, saxophone, clarinette], avec l'école primaire publique de Saint-Jean-des-Champs [cycles 2 et 3/CE2-CM1-CM2] dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle. Ce projet fait l'objet d'une convention entre les différents partenaires :

- + l'Education nationale, représentée par l'I.E.N. de Granville,
- + la commune de Saint-Jean-des-Champs,
- + la Communauté de communes Granville Terre & Mer,
- + l'APEIM.

L'EIM s'inscrit comme un pôle de ressources sur le nouveau territoire Granville Terre & Mer et doit être force de propositions quant aux actions à mener, aux moyens et outils à mobiliser pour constituer un réseau de qualité, d'animations et d'échanges pédagogiques sur l'enseignement artistique.

Un certain nombre de réflexions et d'actions de diffusion s'est déjà déroulé dans ce sens :

- + travail en commun avec les élèves de La Haye Pesnel et Granville avec deux concerts [La Haye Pesnel et Granville] en 2015,
- + travail en commun avec les élèves de Bréhal et Granville avec un concert à Bréhal en 2017,
- + réunions trimestrielles avec la direction de l'EM de La Haye-Pesnel pour échanger sur la pédagogie et les projets.

Le réseau intercommunal des médiathèques et l'EIM étudient la mise en place de consultation et prêt de partitions via l'abonnement au réseau. D'autre part, des animations ont eu lieu dans les médiathèques pour la découverte d'instruments ou de styles musicaux avec une mise à disposition littéraire sur le sujet durant la semaine qui précède le projet :

- + le Bao Pao à la médiathèque de Saint-Pair-sur-Mer,
- + les cordes à la médiathèque de Saint-Pair-sur-Mer,
- + le jazz à la médiathèque de Donville les Bains.
- + conférence sur l'enseignement et la diffusion en Angleterre et en France lors de la résidence de la pianiste Lysiane CHEN à la médiathèque de Bréhal.

Le réseau des festivals est une opportunité forte pour l'école de musique Granville Terre & Mer.

- + Depuis 25 ans désormais, les élèves de la classe de jazz jouent dans le cadre du festival « Jazz sous les Pommiers » à Coutances. De même, des projets d'école [vents, cordes] se sont créés avec les résidents de ce festival : Andy Sheppard, Thomas de Pourquery, Airelle Besson.
- + L'EIM a accueilli le stage instrumental du festival de « Jazz en Baie » en 2014 et 2015 et les élèves ont participé à un travail sur une année avec des artistes, puis une diffusion lors du festival.

La naissance d'un nouveau festival sur le territoire de la baie du Mont-Saint-Michel va permettre aux élèves de l'EIM de rencontrer et de travailler avec de grands artistes : Anne Queffelec [pianiste], la Capella d'Ekaterinburg, Maria Milstein [violin], Nathalia Milstein [piano], et d'accueillir un concert de duo de pianistes bulgares [Lidija et Sanja Bizjak]. Ce festival, dont le directeur artistique est René Martin, nouveau tremplin, peut devenir un outil pour la diffusion de projets d'élèves pour les années à venir.

Dans le cadre de ses partenariats, l'EIM va recevoir un concours international de musique organisé par l'association du Douzelage de Granville [juillet 2018].

4.4

DIVERSIFIER LA FORMATION ARTISTIQUE



En dehors du cursus en deux cycles concernant la formation musicale et en trois cycles concernant la formation instrumentale [cf état des lieux], l'équipe pédagogique doit prendre en compte les nouvelles données déjà évoquées [vie sociétale, nouvelles attentes du public, enfants de plus en plus jeunes en apprentissage instrumental, des adultes en nombre, etc] et mettre l'accent sur deux points :

- + utiliser le cycle d'initiation à disposition des professeurs en formation instrumentale pour assurer des bases stables et adaptées à l'élève,
- + mettre en place un parcours diversifié à l'intention des élèves.

L'école de musique, établissement public, doit s'ouvrir davantage sur les pratiques amateurs et dans l'accueil des musiciens amateurs au sein de ses activités. Bien qu'elles soient déjà ouvertes à toute personne non inscrite à des cours individuels (instruments), la communication doit être renforcée pour que chacun en prenne connaissance sur le territoire.

Il est important de prendre conscience que certains enseignements sont une force pour l'établissement :

- + ateliers Bao Pao dans le cadre de l'accueil des

personnes en situation de handicap,

- + accueil des personnes en situation de handicap dans les classes instrumentales avec un parcours personnalisé et libre,
- + accueil et enseignement des élèves adultes.

La transmission pédagogique doit faire l'objet d'une réflexion sur le long terme par l'équipe pédagogique sur les critères suivants :

- + la motivation des élèves,
- + l'éducation de parents,
- + la transversalité,
- + l'oralité dans l'apprentissage instrumental,
- + l'évolution de l'apprentissage de la formation musicale en cycle 1 en lien avec l'instrument,
- + la place du travail à la maison,
- + l'évolution de l'évaluation sous forme de concerts, de mises en situation.

4.5

DÉVELOPPER LES RELATIONS AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES



Les horaires d'ouverture de l'école de musique :

- 8 h - 12 h et 14 h - 19 h les lundi, mardi, jeudi
- 8 h - 12 h et 13 h - 19 h le mercredi
- 14 h - 19 h le vendredi

L'amplitude horaire est une force incontestable appréciée par tout le public. Il est absolument nécessaire que ce planning se perpétue afin d'assurer toutes les missions qui incombent à ce poste à temps complet, notamment l'accueil quasi permanent [téléphonique et physique] au sein de l'établissement.

La création d'une association de parents d'élèves [A.P.E.I.M.] depuis octobre 2016 est une opportunité pour l'aide au fonctionnement de l'école et de la création de projets. L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Intercommunale de Musique a pour principaux objectifs :

- + accompagner toute action pour une meilleure mise en œuvre,
- + proposer du covoiturage entre les familles,
- + être force de proposition pour l'accessibilité de l'EIM [ligne de bus],
- + organiser une bourse aux livres, instruments et partitions.

4.6 POUR SUIVRE LA PROFESSIONNALISATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

Le plan de formation de la Communauté de communes donne une place importante à la formation de l'équipe pédagogique, en lien avec le C.N.F.P.T, le Conseil départemental de la Manche (en relation avec Mayenne Culture) et des formations d'équipe en interne. En projet notamment :

- + formation sur la lutherie vents et cordes,
- + approfondissement gestuel et corporel de la direction d'orchestre,
- + formation MAO,
- + adaptation de son enseignement au public en situation de handicap,
- + perfectionnement sur Word et Excel pour l'agent administratif,
- + formation d'équipe sur l'évaluation.

L'équipe pédagogique participe activement aux différentes formations professionnelles organisées sur notre territoire. Ces parcours de formation participent naturellement à l'évolution du discours et des méthodes pédagogiques.

Suite à la construction de nouveaux locaux, spécifiques aux enseignements artistiques, pour le confort des équipes administratives et pédagogiques, la collectivité s'est engagée à poursuivre ses efforts quant aux conditions de travail. Depuis septembre 2016, une opération « sécurité auditive » a été amorcée. Chaque enseignant volontaire recevra des protections auditives adaptées à ses missions.



4.7 INITIER L'HARMONISATION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL SUR LE TERRITOIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de communes Granville Terre & Mer possède la compétence de l'enseignement musical et une commission « culture ». Il existe quatre pôles d'enseignement musical sur ce territoire :

- + l'EIM (statut territorial) Granville Terre et Mer : 533 élèves en 2017,
- + l'école de musique de La Haye-Pesnel (statut associatif) : 90 élèves en 2017,
- + des cours de musique à Bréhal : 120 élèves en 2017,
- + des cours de musique à Cérences (statut associatif) : 40 élèves en 2017.

Doté d'un potentiel de presque 800 élèves sur le territoire Granville Terre et Mer, il est important de pérenniser ces lieux d'enseignement musical, et d'unir les forces de chaque pôle afin de créer des passerelles pour des projets communs. Outre ceux déjà réalisés, il est important de poursuivre ou entamer la réflexion pédagogique entre les responsables des structures et les élus (la commission culture étant l'outil de référence), afin de trouver une ossature à la mesure des attentes de chacun pour la cohésion de l'enseignement musical sur le territoire. A échéance juin 2020, les travaux de réflexion devront être évalués et rédigés afin de connaître les outils et moyens à mettre en œuvre pour une politique globale de l'enseignement musical sur le territoire.

Certaines actions ont déjà débuté :

- + concerts avec travail d'élèves communs avec La Haye-Pesnel et Granville (2014-2015),
- + concert d'orchestres de Granville à La Haye-Pesnel pour découverte des instruments à vent (2015-2016),
- + création d'une classe de formation musicale à La Haye-Pesnel, suite aux échanges pédagogiques entre les deux écoles,
- + travail autour du piano à la médiathèque de Bréhal (2016-2017),
- + préparation d'un concert commun entre élèves de Granville et Bréhal à Bréhal (2016-2017),
- + rencontres d'artistes lors du festival « Via Aeterna » par les élèves de tous les pôles d'enseignement musical (septembre 2017).

4.8 LABELLISER L'EIM EN CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

Tous les acteurs du territoire (professeurs, élus), y compris les institutions départementales et régionales, sont unanimes pour initier la demande de classement (Conservatoire à Rayonnement Intercommunal) de l'EIM Granville Terre & Mer auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). L'EIM accueille régulièrement des stages, des formations (Mayenne Culture, CNFPT), des ensembles amateurs et professionnels pour des répétitions (Harmonie du Cap Lihou, ensemble Hélianthe,

etc.), des résidences et concerts (la pianiste Lysiane CHEN, l'Ensemble de Normandie...).

5

LES ENJEUX

Durant cette période 2017-2022, les différents acteurs cités dans ce projet d'établissement auront à cœur de poursuivre les réflexions énoncées afin de répondre aux enjeux suivants :

- + maintien du niveau d'excellence de l'école de musique,
- + accessibilité de l'EIM au plus grand nombre avec la poursuite de la politique tarifaire en faveur de l'accueil du « tout public », et le maintien de l'offre pour les personnes en situation de handicap,
- + développement du réseau pour un égal accès de la population à l'enseignement musical sur le territoire Granville Terre & Mer,
- + élargissement de l'offre artistique,
- + développement de l'autonomie de l'élève.

6

LA MISE EN OEUVRE ET L'EVALUATION DES ACTIONS

Après le travail de réflexion, de concertation, de rédaction et de validation, il est important de fixer les phases globales d'évaluation durant la mise en œuvre de ce Projet d'Établissement 2017-2022.

- + réunion avec l'équipe pédagogique et administrative [une à deux par année],
- + réunion avec la commission « culture » [une à deux par année],
- + un questionnaire à un public ciblé par rapport aux objectifs définis à partir de l'année 2019-2020,
- + une réunion collégiale [comité mixte composé de représentants de professeurs, élus, parents, partenaires] à partir de 2020.



7

CONCLUSION





L'école intercommunale de musique participe à l'attractivité du territoire, tant par la qualité de l'enseignement dispensé que par son rayonnement issu des nombreux projets présentés par une équipe pédagogique qualifiée et dynamique.

Implantée à Granville, ville centre de la Communauté de communes, l'école a essaimé sur l'ensemble du territoire en nouant des partenariats avec d'autres structures situées dans les pôles de proximité. Elle a ainsi créé un maillage constructif pour le développement de l'apprentissage de la musique et une dynamique culturelle.

La Communauté de Communes Granville Terre & Mer, soutenue par le Département de la Manche, consacre un budget important au fonctionnement de l'école. Elle bénéficie de locaux neufs entièrement dédiés aux pratiques artistiques. Elle souhaite poursuivre l'effort pour rendre accessible à tous la pratique des enseignements artistiques. Elle veut proposer des activités mêlant les pratiques culturelles afin d'ouvrir l'école au plus grand nombre tout en conservant un niveau de qualité exigeant.

En effet, l'enrichissement de l'offre culturelle, essentielle à l'épanouissement de chacun et au développement harmonieux et solidaire de la collectivité, est au cœur de son projet de territoire. ■



197 avenue des Vendéens BP 231
50402 GRANVILLE Cedex

Tél. 02 33 91 38 60
Fax : 02 33 91 38 61
contact@granville-terre-mer.fr

www.granville-terre-mer.fr